

Généralités - Ce contrat a pour objet de définir les conditions par lesquelles un membre (ci-après dénommé le « Membre ») peut utiliser les locaux, les équipements et services de Fighting Club Luxembourg (Windhof) Sàrl-S (ci-après dénommée « Fighting Club Luxembourg ») dont le siège social est situé au 22 rue de l'Industrie L-8399 Windhof. Les installations ont pour but de permettre au Membre de s'adonner aux arts martiaux mixtes, sports de combat et aux autres activités sportives disponibles aux heures et conditions particulières affichées à l'entrée du club ou publiée sur les réseaux sociaux.

1. Affiliation et carte de membre – 1.1 Toute personne majeure peut s'affilier au Fighting Club Luxembourg, soit en ligne en complétant et signant le formulaire d'inscription en ligne, soit sur place. Pour les mineurs âgés de moins de 18 ans, les parents doivent procéder à l'inscription en ligne ou sur place. En complétant et signant le formulaire d'inscription, le Membre déclare qu'il a pris connaissance des conditions générales et qu'il marque son accord sur celles-ci. L'affiliation prend effet à la date indiquée par le Membre. Si aucune date n'est mentionnée, la date de la signature du formulaire d'inscription est considérée comme date de départ. Une affiliation au Fighting Club Luxembourg est toujours un contrat à durée déterminée pour la période mentionnée dans le formulaire d'inscription. Au-delà de cette période et à défaut de résiliation conformément à l'article 6 des présentes conditions générales, le contrat sera converti en un contrat à durée indéterminée par reconduction tacite de mois en mois, auquel il pourra être mis fin en respectant le préavis mentionné à l'article 2 des présentes conditions générales.

1.2 Après signature du contrat, le Membre recevra par email sa carte de Membre électronique pour l'année en cours. Cette dernière est strictement personnelle. L'abonnement est strictement personnel et ne peut être cédé ou transféré.

1.3 Le Membre peut, uniquement s'il a souscrit en ligne, se rétracter de l'achat en ligne dans les sept (7) jours calendrier suivant l'achat et sans spécifier de raison, par une déclaration sans équivoque, par courriel à fightingclublux@gmail.com. Si le Membre n'a pas recouru aux services de Fighting Club Luxembourg pendant le délai de rétractation, Fighting Club Luxembourg remboursera les sommes payées par le Membre sur le même numéro de compte que celui avec lequel l'achat en ligne a été effectué. Si le Membre a recouru aux services de Fighting Club Luxembourg pendant le délai de rétractation de sept (7) jours calendrier et que le contrat de service a donc déjà été mis en œuvre, Fighting Club Luxembourg remboursera les sommes versées moins la partie proportionnelle du service déjà fourni.

2. Durée - Le droit d'utilisation des locaux commence à la date de souscription de l'abonnement et pour la durée de celui-ci. Tous les produits payés en une seule fois dans leur totalité à l'avance s'arrêtent automatiquement au terme de la période déterminée. Les autres abonnements sont prolongés tacitement de mois en mois à la fin de la période initiale ; le Membre a toutefois la possibilité de s'opposer à cette reconduction moyennant un préavis d'un (1) mois. La demande de résiliation se fait par courriel à fightingclublux@gmail.com au plus tard le 25 du mois précédent le mois de résiliation (par exemple, au plus tard le 25 août pour une résiliation souhaitée au 30 septembre). En cas de demande de résiliation anticipée dans les conditions reprises au point 5.1, des frais équivalant à un (1) mois d'abonnement sont dus.

3. Frais - 3.1 Sauf stipulation contraire, sont dues pour les types d'affiliation: une cotisation annuelle obligatoire et une cotisation d'affiliation mensuelle. Dans l'hypothèse où il est mis fin à l'affiliation et que le Membre décide ensuite de s'affilier à nouveau, la cotisation annuelle obligatoire sera due à nouveau. La cotisation annuelle obligatoire et la première cotisation mensuelle sont dues au moment d'affiliation. La cotisation d'affiliation mensuelle est due et exigible au plus tard le dernier jour ouvrable du mois en cours. Si le Membre n'utilise pas les possibilités offertes par l'affiliation aucun remboursement n'aura lieu.

3.2 Les frais d'abonnement sont payés chaque mois par domiciliation bancaire européenne SEPA, sauf le premier mois avec l'affiliation annuelle obligatoire lors de la souscription de l'abonnement qui peuvent être également acquittés par carte bancaire. Le Membre remplit en ligne un formulaire de domiciliation européenne SEPA au moment de la signature du formulaire d'affiliation. Par la signature du formulaire SEPA, le Membre (i) autorise Fighting Club Luxembourg à envoyer des ordres de débiter le compte bancaire du Membre au prestataire de services de paiement du Membre ; (ii) autorise son prestataire de services de paiement à débiter son compte selon les instructions de Fighting Club Luxembourg.

3.3 Fighting Club Luxembourg propose divers types de réductions sur ses abonnements. Les réductions ne sont pas cumulables et une seule réduction sera accordée par abonnement. Le Membre est tenu de prouver qu'il peut bénéficier d'une réduction et doit signaler immédiatement à Fighting Club Luxembourg l'ensemble des circonstances pouvant avoir une influence sur son droit à bénéficier d'une réduction. La preuve que le Membre peut bénéficier d'une réduction doit être présentée à la première demande de Fighting Club Luxembourg sous peine de voir la réduction supprimée automatiquement et le tarif normal appliqué. Les réductions n'ont pas d'effet rétroactif.

3.4 Tous les prix s'entendent TVA incluse. Fighting Club Luxembourg se réserve le droit d'adapter à tout moment ses prix en cas de modification du taux de TVA, inflation etc.

3.5 Si le paiement de la souscription échoue

ou est déclaré comme litigieux, les cartes de cours et de RDV de cette facture seront désactivées jusqu'à ce que la facture soit encaissée et les réservations réalisées avec ces cartes seront annulées (et le crédit recrédié).. Fighting Club Luxembourg effectuera une (1) nouvelle tentative de paiement automatique quelques jours après la précédente. Même si le débit est accepté, les réservations réalisées avec les cartes qui ont été bloquées ne seront pas recréées automatiquement et devront être effectuées à nouveau par le Membre. Si le débit est toujours refusé par le prestataire de services de paiement du Membre ou si le Membre exige le remboursement de la transaction débitée à son prestataire de services de paiement, le Membre est mis en demeure de régler le solde restant avant la fin du mois en cours. Par ailleurs, des frais administratifs de 7,50€ (sept euros cinquante cents) seront portés en compte pour chaque refus de débit par le prestataire de services de paiement du Membre. Si le Membre s'abstient de payer les cotisations mensuelles durant deux mois consécutifs, le Membre ne pourra plus accéder au club et sera redevable de l'intégralité des cotisations dues et des frais de retard de paiement, ceci nonobstant le droit de Fighting Club Luxembourg de réclamer tout autre dommage. En pareil cas, la demande sera transmise à un organisme pour encaissement ou un avocat pour recouvrement.

4. Cours collectifs - 4.1 Tous les cours doivent être réservés moyennant l'application mobile dédiée. Fighting Club Luxembourg se réserve le droit de modifier l'horaire à sa meilleure convenance. Ces modifications seront annoncées par email, sur les réseaux sociaux et/ou l'application mobile afin de permettre au Membre de consulter les heures des cours collectifs. Les horaires des cours collectifs ne sont pas considérés par le Membre comme une caractéristique essentielle du service à prester par Fighting Club Luxembourg. 4.2 Le Membre peut réserver au maximum 4 places pour chaque cours. 4.3 La désinscription à un cours collectif se fait via l'application et doit être faite endéans l'horaire minimum défini par Fighting Club Luxembourg. En cas d'abus, Fighting Club Luxembourg se réserve le droit de refuser les réservations du Membre pendant la durée qu'il estimera adéquate.

5. Fin ou résiliation anticipée de l'abonnement - 5.1 Par dérogation à l'article 2 des présentes conditions générales, un Membre peut résilier son abonnement de façon anticipée dans les 2 situations suivantes : (i) Pour des raisons médicales empêchant définitivement la pratique du sport en général et attestées par un certificat médical (émis par un médecin) ; (ii) Pour des raisons d'éloignement du domicile ou de l'adresse professionnelle du Membre (selon laquelle est géographiquement la plus proche du club) vers une nouvelle adresse distante de plus de 20 km, en fournissant la preuve du changement d'adresse. Tout mois entamé est dû et les sommes déjà versées ne feront l'objet d'aucun remboursement. A noter que des frais équivalant à un (1) mois d'abonnement seront appliqués à la clôture de l'abonnement, conformément à l'article 2 des présentes conditions générales. 5.2 Toutes requêtes et documents doivent être adressés par email au Fighting Club Luxembourg à fightingclublux@gmail.com. A défaut, l'abonnement sera maintenu aux conditions convenues. 5.3 Tout autre motif ou mode de résiliation que ceux mentionnés aux articles 5.1 et 5.2 des présentes conditions générales du fait du Membre (tel qu'une cessation unilatérale des paiements mensuels via la domiciliation) seront considérés comme une rupture abusive du contrat. Dans ce cas, le Membre n'aura plus accès au club et la totalité des mensualités de la période d'engagement au titre des frais d'abonnement, y compris les frais de retard de paiement mentionnés au point 3.3 des présentes conditions générales de vente, sera immédiatement due. Si le Membre ne s'acquiesce pas volontairement de ces montants dus, Fighting Club Luxembourg pourra faire appel à un bureau de recouvrement en vue de l'encaissement de la créance. Fighting Club Luxembourg se réservera le droit de refuser toute nouvelle inscription du Membre dans le futur.

6. Suspension provisoire - En cas de maladie, blessure, opération, grossesse résultant en une incapacité spécifiquement mentionnée de ne pouvoir pratiquer du sport pendant plus d'un mois, un document justificatif est à présenter par email à fightingclublux@gmail.com avec la demande de suspension provisoire. La suspension débutera le premier jour mentionné sur le certificat et durera jusqu'à la fin de la période mentionnée sur le certificat. A défaut d'être précisé sur le certificat médical, la période de suspension sera de facto de quatre (4) semaines. La période durant laquelle l'abonnement se verra suspendu ne sera pas comptabilisée dans la période de minimum d'engagement prévue au contrat et sera donc ajoutée à la fin de la période minimum d'engagement. Pendant cette période, la cotisation mensuelle ne sera pas due et le Membre n'aura pas accès aux facilités du Fighting Club Luxembourg. A l'expiration du certificat médical, l'abonnement reprend ses effets, automatiquement et sans avertissement. Le Membre porte lui-même la responsabilité de la reprise de son abonnement. Une suspension n'est en aucun cas rétroactive et les montants déjà versés resteront au compte de Fighting Club Luxembourg.

7. Time-Stop - Pour toute souscription d'abonnement de douze (12) mois, chaque Membre en ordre de paiement de cotisations peut geler son affiliation pendant au maximum un (1) mois par an. L'abonnement est alors prolongé d'un (1) mois à la fin de la période minimum d'engagement. Le Membre qui veut bénéficier de cette période de gel doit préalablement en avvertir le Fighting Club

Luxembourg par email à fightingclublux@gmail.com au plus tard le 25 du mois précédant la période de gel souhaitée. Pendant cette période de gel la cotisation mensuelle n'est pas due et le Membre n'a pas accès aux facilités du Fighting Club Luxembourg. Dans le cas particulier d'une résiliation de contrat par le Membre pour le mois consécutif à un mois de Time-Stop (article 7 des présentes conditions générales), le mois qui aura été gelé sera dû, au même titre que le mois de préavis tel que stipulé à l'article 2 des présentes conditions générales.

8. Heures d'ouverture - Fighting Club Luxembourg se réserve le droit de modifier de manière temporaire ou définitive les heures d'ouverture du club et de fermer intégralement (ou en partie) le club pendant les jours fériés légaux ou afin d'effectuer des travaux de réparation et d'entretien nécessaires. Les heures d'ouverture ne sont pas considérées par le Membre comme une caractéristique essentielle du service à prester par Fighting Club Luxembourg. Si le Membre ne fait pas usage des possibilités que lui offre le type d'affiliation choisi, aucun remboursement de la cotisation d'affiliation n'aura lieu. Le Membre prend connaissance du fait que les locaux et installations du Fighting Club Luxembourg ne sont pas librement accessibles et utilisables en dehors des horaires de cours.

9. Obligation d'information - 9.1 Toute modification de la situation personnelle du Membre (par exemple, coordonnées ou données bancaires) doit être directement communiquée par email au Fighting Club Luxembourg à fightingclublux@gmail.com. 9.2 Si ces modifications ne sont pas communiquées à temps, les éventuelles conséquences pécuniaires pour Fighting Club Luxembourg seront facturées au Membre.

10. Risques et responsabilité - 10.1 Les infrastructures, équipements et services accessibles au Membre sont conformes aux normes en vigueur et sont entretenus régulièrement. Leur accès ou utilisation peut néanmoins, de par leur nature même ou de par l'inexpérience du Membre, être susceptibles de lui créer un dommage. Il appartient à chaque Membre (i) de se conformer strictement au règlement intérieur et aux consignes affichées dans le club, (ii) de se documenter de manière indépendante sur les risques liés à un mauvais usage des infrastructures, équipements et services ou d'une pratique sportive inadaptée à sa condition, et (iii) de requérir le cas échéant des services de coaching privé, de kinésithérapie ou un avis médical. Le Membre assume seul la responsabilité des accidents personnels pouvant l'affecter ainsi que la responsabilité de ses objets personnels. Bien que Fighting Club Luxembourg ait souscrit une assurance, il est conseillé au Membre de s'assurer personnellement et adéquatement. Fighting Club Luxembourg et ses collaborateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables de la mort, d'une blessure personnelle ou de la maladie des membres, leurs enfants ou visiteurs du club, sauf en raison d'un acte intentionnel ou d'une faute grave dans le chef de Fighting Club Luxembourg ou ses collaborateurs. Fighting Club Luxembourg et ses collaborateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables en cas de perte, de dommages ou de vol de biens dans l'enceinte du club, sauf en raison d'un acte intentionnel ou d'une faute grave dans le chef de Fighting Club Luxembourg ou ses collaborateurs. Le Membre doit toujours enfermer ses objets de valeur dans les armoires mises à disposition à cet effet. 10.2 Le Membre est responsable des dommages causés aux propriétés de Fighting Club Luxembourg et de ses collaborateurs.

11. Assistance médicale - Le Membre déclare par la présente qu'il ou elle est en bonne santé, qu'il ou elle n'a aucune raison médicale ou autre raison qui pourrait l'empêcher de participer à un effort physique et que l'accomplissement d'un effort physique ne peut causer aucun dommage à sa santé, sécurité et/ou condition physique. L'on ne peut faire aucun usage des facilités du Fighting Club Luxembourg si l'on souffre d'une infection, d'une maladie contagieuse ou lorsque l'on a des blessures telles que des blessures ou plaies ouvertes pour lesquelles il existe un risque pour la santé, la sécurité et/ou la condition physique du Membre et/ou des autres Membres.

12. Règlement intérieur - 12.1 Le Membre a la connaissance du fait qu'un règlement intérieur s'applique au sein de Fighting Club Luxembourg. Ce règlement intérieur est disponible au club. Le Membre est tenu de respecter ce règlement intérieur. 12.2 Fighting Club Luxembourg se réserve le droit de refuser ou d'interdire l'accès au club à un Membre dont le comportement serait contraire au règlement intérieur et plus généralement à l'esprit du club (courtoisie, propreté, comportement).

13. Droit à l'image - Le Membre adhérent est informé que le staff de Fighting Club Luxembourg est amené à prendre des photographies, vidéos, clips et images des cours et stages dispensés ainsi que des infrastructures. Ces photos et vidéos sur lesquelles le Membre peut apparaître ont vocation d'enrichir le site internet de Fighting Club Luxembourg ou son compte ouvert auprès des réseaux sociaux de type Facebook, Twitter, Instagram, etc... ou tout autre support pour la promotion des activités du club. Le Membre donne son autorisation à l'utilisation des photos et vidéos sur lesquelles Le Membre apparaît sous réserve d'une utilisation conforme de son image ne portant pas atteinte à sa dignité ou à son honorabilité. Le Membre dispose en outre d'un droit d'opposition à l'utilisation de l'image ou de la vidéo où il apparaît. Les administrateurs de Fighting Club Luxembourg peuvent alors décider soit d'enlever l'image ou la vidéo, soit d'utiliser tout procédé technique permettant de rendre le membre concerné

anonyme. **14. Traitement des données personnelles** - Fighting Club Luxembourg s'engage à traiter les données personnelles des Membres conformément à la législation en vigueur applicable au traitement des données à caractère personnel, en particulier au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), Fighting Club Luxembourg traite vos données pour être en mesure de gérer la relation commerciale et s'assurer de fournir un service adapté à vos besoins. Les traitements sont effectués sous base d'une obligation légale ou de l'exécution d'un contrat. En principe, Fighting Club Luxembourg ne fournit pas de données à des tiers. Fighting Club Luxembourg peut toutefois être tenu par la loi ou la réglementation de traiter vos données ou de les fournir à des tiers. Fighting Club Luxembourg ne transfère aucune donnée en dehors de l'Union Européenne hormis le cas est nécessaire pour l'exercice d'action en justice ou avec votre autorisation préalable. Les données sont conservées pour une durée de dix (10) ans pour respecter les obligations légales. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, à l'effacement, à la limitation du traitement, à la portabilité des données, de retirer votre consentement à tout moment et d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Moyennant une demande écrite datée et signée adressée au Fighting Club Luxembourg avec une preuve de votre identité (copie de votre carte d'identité), vous pouvez recevoir gratuitement un relevé écrit de vos données personnelles et éventuellement une rectification de données incorrectes, incomplètes ou non pertinentes. Vos données personnelles vous sont communiquées au plus tard quarante-cinq (45) jours après la réception de votre demande. **15. Autres dispositions** - 15.1 Tout changement à cet accord entre le Membre et Fighting Club Luxembourg devra être modifié par email. Une pièce d'identité pourra être exigée à l'inscription. Toute personne qui se sera inscrite en ligne ou par téléphone pourra renoncer à son inscription sans pénalité financière et sans qu'aucun motif ne doive être fourni, dans les sept (7) jours ouvrables qui suivent l'inscription. 15.2 Ce contrat est soumis au droit luxembourgeois et toutes les contestations relatives à sa conclusion et à son exécution sont du ressort des tribunaux luxembourgeois.

Tous droits réservés – Fighting Club Luxembourg (2023)